

Guide d'inscription

LES TROPHEES DU TOURISME en Bresse bourguignonne

Pour la seconde année, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne organise **Les Trophées du Tourisme**, en collaboration avec les principaux acteurs du Tourisme, **le vendredi 12 avril 2019**

A cette occasion, vous êtes invités à proposer **votre candidature** pour **votre activité** menée sur le Territoire de la Bresse bourguignonne, dans le domaine du Tourisme, en 2017-2018, dans l'une des **5 catégories** à découvrir dans ce guide.

Les **lauréats** recevront une **récompense**, un support de communication et profiteront d'une parution sur le site internet de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne

La Bresse
Bourguignonne
Naturellement
Séductrice

Place Saint Jean - 71500 LOUHANS CHATEAURENAUD
Tél : 33 (0)3 85 75 05 02 - Fax : 33 (0)3 85 75 48 70
info@bresse-bourguignonne.com

LES TROPHEES DU TOURISME en Bresse bourguignonne

Règlement

Objectifs :

Promouvoir et valoriser les initiatives novatrices, fédératrices ou originales qui contribuent à l'amélioration, au développement et à la promotion touristique de notre territoire. Distinguer les acteurs du Tourisme les plus dynamiques, innovants ou exemplaires.

Les catégories :

Le Top « Tourisme durable et accessibilité » : ce top récompense,

- une action mise en œuvre sur le « tourisme durable » avec une attention particulière portée aux ressources naturelles.
- l'initiative de garantir un tourisme pour tous à travers des aménagements dédiés aux personnes en difficulté, d'une manière globale.

Le Top « Famille » : ce top récompense une action ou une démarche témoignant de la volonté d'accueillir dans des conditions optimales les familles.

Le Top « Terroir » : ce top récompense une action originale ou un savoir-faire particulier témoignant de la volonté de valoriser les productions locales et de les présenter comme autant d'occasions de découvrir l'âme des terroirs de notre territoire.

Le Top « Animation-Événementiel » : ce top récompense une animation touristique ou culturelle témoignant de la volonté d'animer et de faire découvrir le territoire.

Le Top « Activité Nature/Sport » : ce top récompense un aménagement naturel ou une structure innovante visant à mettre en valeur la pratique d'une activité au sein d'un environnement naturel.

Conditions de participation et éligibilité :

Les candidats doivent être situés sur le Territoire de la Bresse Bourguignonne (liste des 88 communes téléchargeable sur le site internet). Ils doivent présenter une activité, un aménagement touristique mis en place sur les années 2017-2018. Ils seront sélectionnés à partir des dossiers d'inscription et des pièces complémentaires envoyées.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule des cinq catégories.

Les lauréats ne peuvent pas concourir deux fois de suite pour un même projet.

Les candidats sont volontaires et peuvent émaner du secteur du Tourisme, des commerçants, des associations, des hébergeurs, des restaurateurs, des artisans, des sites touristiques, des producteurs locaux, des collectivités, ou des entreprises oeuvrant dans le domaine du Tourisme.

Chaque initiative est un projet abouti et le candidat peut justifier des retombées obtenues à sa mise en place (en terme humain, financier ou de fréquentation).

Dossier de Candidature :

Les dossiers de candidature sont à retirer dans les Bureaux de l'Office de Tourisme de Louhans, Cuisery et Cuiseaux, ou peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Office de Tourisme.

Pour sa participation, le candidat doit fournir :

- le dossier de candidature complété et signé
- 3 ou 4 photos et/ou une vidéo et/ou tout autre document illustrant la thématique choisie.
- son inscription : (entre le 01/01/2017 au 31/12/2018)
 - au Registre du commerce et des sociétés (Hôtels, restaurants, commerçants)
 - au Répertoire des Métiers (Artisans)
 - à la Chambre d'Agriculture (Producteurs locaux)
- Ou - sa déclaration en mairie /cerfa (hébergeurs)
 - sa déclaration en Préfecture (associations)

Les dossiers peuvent être déposés directement à l'Office de Tourisme, 1 place Saint Jean – 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD ou envoyés sur l'adresse mail suivante : info@bresse-bourguignonne.com

Tout dossier d'inscription incomplet ne pourra être étudié et fera l'objet d'un seul courrier de rappel, signalant les pièces manquantes.

Les critères de sélection et Jury :

Les dossiers de candidature serviront de base au jury pour analyser les candidatures. Le jury aura la charge d'examiner en toute confidentialité chaque dossier répondant aux critères de sélection, suivant une grille de notation permettant d'évaluer également la qualité des dossiers au niveau de leur cohérence, de leur clarté, de leur sérieux et de leur précision. Le Jury se réunira afin de sélectionner au préalable les 5 lauréats. Un seul lauréat par catégorie sera choisi. Ceux-ci recevront un courrier leur annonçant leur nomination. Le Jury est souverain dans sa prise de décision. Tous les candidats seront conviés à la remise des Trophées.

Les critères de sélection :

- Originalité du projet ou de l'activité
- Innovation (nouveau créé sur le territoire)
- Atouts majeurs
- Résultats obtenus des retombées sur le territoire.

Le jury est composé d'un représentant :

- de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Saône et Loire
- de l'Agence de Développement touristique de Saône et Loire
- du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne (1 Socio-Professionnel et 1 Elu)
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- du Président de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Les membres du Jury (ou leur famille proche) ne peuvent pas concourir.

Remise des Prix :

Les cinq lauréats recevront comme récompense un publiereportage dans la presse locale présentant l'activité pour laquelle ils ont concouru, ainsi qu'une parution sur le Site Internet de l'Office de Tourisme mettant en avant leur établissement pour une durée de deux mois.

Engagements des candidats :

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute information erronée entraîne l'annulation du dossier de candidature.

La participation à ce concours gratuit, implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Les lauréats s'engagent à participer à la remise des prix. Leur absence sans justification réelle et sérieuse entraînera la réattribution de son prix à un autre candidat. Les lauréats autorisent l'Office de Tourisme à diffuser les photos de leur établissement sur le site internet, suite à la remise des Prix. Ils s'engagent à mettre en avant leur récompense.

Responsabilité de l'Office de Tourisme :

Au cas où l'Office de Tourisme soit contraint d'annuler la manifestation, celui-ci ne pourra pas être tenu responsable et se voir réclamer des dédommagements de quelque nature que ce soit.

Le présent règlement est déposé en l'Etude de Maître Touillier, Huissier de Justice, SCP François Touillet, 1 place Marcel Guinot, 71500 LOUHANS.

Dates importantes :

Dépôt des candidatures : jusqu'au 31 mars **2019**, au plus tard.

Etude des dossiers par les membres du Jury : le 03 avril **2019**.

Remise officielle des prix des « Trophées du Tourisme de la Bresse Bourguignonne » :

Le vendredi 12 avril 2019.

Contacts utiles :

Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Anne ABDELHADI

1 Place Saint Jean – 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD

Tél : 03.85.75.05.02

Info@bresse-bourguignonne.com / www.bresse-bourguignonne.com